



**FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE**

**ACCOMPAGNATEUR de Club DELTA / PARAPENTE**

# **REGLEMENT DU DIPLOME**

## **SOMMAIRE**

### **I REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE**

#### **1 DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITE**

#### **2 FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES**

### **II REFERENTIEL DE CERTIFICATION**

### **III FICHE SIGNALETIQUE**



### I REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE

#### 1 DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITE

##### 1.1 Appellation :

L'appellation adoptée est : *Accompagnateur de club Vol libre Spécialité Parapente ou Delta*

##### 1.2 Structures concernées :

- Clubs F.F.V.L.

##### 1.3 Champ et nature des interventions :

L'accompagnateur réalise, dans le cadre de la structure et le respect des règlements fédéraux, des prestations d'accompagnement de pilotes de vol libre du niveau vert en parapente ou delta suivant sa spécialité.

Il assiste la pratique et veille à la sécurité des pilotes accompagnés dans le cadre de ses activités.

##### 1.4 Situation fonctionnelle :

L'accompagnateur de club fédéral exerce son activité bénévolement.

##### 1.5 Autonomie et responsabilité :

Au sein de la structure, l'accompagnateur de club agit sous la responsabilité du président de club. Il participe au projet global de la structure, de la programmation à l'évaluation finale de son action, dont il rend compte.

##### 1.6 Evolution du poste :

L'évolution dans et hors du poste peut résulter de l'acquisition de compétences complémentaires dans l'entraînement, ou dans l'accès aux qualifications d'animateur puis de moniteur fédéral.



### **2 FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES**

Les activités de l'accompagnateur de club de vol libre sont classées en trois grands domaines :  
Celles relatives à l'organisation et la conduite d'actions d'accompagnement,  
Celles liées à la mise en oeuvre des moyens permettant une pratique en sécurité,  
Celles liées au fonctionnement du club.

#### **2.1 Il accompagne les pilotes à partir du niveau vert**

##### **2.1.1 Il organise sa pratique dans le cadre de séances et de sorties**

- Il s'informe du niveau et des attentes des participants
- Il choisit un site adapté au groupe
- Il prévoit la logistique des déplacements

##### **2.1.2 Il assiste la pratique et veille à la sécurité des pilotes accompagnés dans le cadre de ses activités**

- Il rappelle aux pilotes le cadre de ses interventions
- Il repère dans l'environnement de pratique les éléments pertinents pour une pratique de tous en sécurité
- Il partage son analyse avec les pilotes
- Il propose à chaque pilote un créneau de vol
- Il effectue un bilan des vols avec les pilotes accompagnés
- Il peut être amené à déclencher un secours

#### **2.2 Il participe au fonctionnement de la structure et contribue à la pérennisation de l'activité**

- Il communique sur son activité et le fonctionnement de la structure
- Il participe à la planification des actions du club
- Il participe à la gestion du matériel
- Il participe à la gestion des sites
- Il rend compte de son activité



## **II REFERENTIEL DE CERTIFICATION**

### **UC 1 : EC de mobiliser des connaissances nécessaires à la pratique en sécurité des pilotes accompagnés**

EC d'analyser les éléments météorologiques, aérologiques et topographiques d'un secteur de pratique

EC de prévoir l'évolution des conditions sur un site

EC de comprendre les principes aérodynamiques du pilotage d'une aile

EC d'informer sur le suivi du vieillissement du matériel

EC de respecter les réglementations relatives aux lieux de pratique

### **UC 2 : EC de présenter les techniques du vol libre suivant l'engin utilisé**

EC de faire preuve de maîtrise technique

EC de situer les compétences validées à l'issue des 3 cycles de progression

EC d'analyser sa pratique

### **UC 3 : EC de préparer une action d'accompagnement**

EC d'analyser le contexte de l'action (objectifs / moyens)

EC de prendre en compte les caractéristiques du public concerné

EC de prévoir les outils logistiques (radio, téléphone,...)

EC de choisir un site adapté à la séquence

EC d'organiser la logistique

### **UC 4 : EC de conduire une action d'accompagnement**

EC d'identifier les attentes et les motivations des pilotes

EC de fixer le cadre de ses interventions

EC de mobiliser des connaissances de base en matière de gestion de groupe

EC d'accompagner un à plusieurs pilotes

EC d'adapter son action à la composition hétérogène du groupe

EC d'adapter la séquence aux évolutions de l'environnement

EC d'intervenir en cas de mise en jeu de la sécurité

EC de favoriser l'auto-évaluation des pilotes

EC de susciter l'intérêt pour les connaissances appliquées au vol libre



**UC 5 : EC de participer au fonctionnement du club**

- EC de communiquer sur son activité et le fonctionnement du club
- EC d'assurer le bon fonctionnement du matériel utilisé
- EC de participer à l'élaboration d'un planning
- EC de participer à la gestion de sites
- EC de situer son action au sein du club
- EC d'évaluer son action et d'en rendre compte

**UC 6 : EC de contribuer à la pérennisation de l'activité**

- EC de mobiliser des connaissances sur l'organisation générale du milieu fédéral
- EC de donner de sa pratique une image responsable
- EC de présenter les règles de la pratique et d'inciter à leur respect
- EC de sensibiliser les pratiquants aux notions d'environnement (espaces, sites, itinéraires)
- EC d'inciter les pilotes à poursuivre leur formation dans un cadre adapté



### III FICHE SIGNALÉTIQUE ACCOMPAGNATEUR

C'est une qualification destinée aux pilotes expérimentés qui désirent, dans le cadre de sorties club, jouer le rôle de conseil auprès de pilotes qui ne sont pas encore totalement autonomes notamment en terme d'analyse des conditions.

L'accompagnateur de club n'est pas un enseignant mais un responsable de vols en capacité de décider que les pilotes accompagnés peuvent effectivement voler en fonction des conditions du jour sur un site donné.

| Intitulé                         | Accompagnateur de club Delta ou Parapente  |
|----------------------------------|--|
| <b>Prérogatives</b>              | Intervenir bénévolement en sortie club sous la responsabilité du président du club pour accompagner dans leur pratique des pilotes licenciés volant à partir du niveau vert de la progression.       |
| <b>Niveau</b>                    | Régional (suivi par DTNe en 2006)  |
| <b>Organisation</b>              | Ligue, RRF ( DTNe en 2006)   |
| <b>Conditions d'accès</b>        | + de 18 ans, 1 an de brevet + Brevet de pilote Confirmé  |
| <b>Durée de la formation</b>     | 6 jours (48 heures)  |
| <b>Programme de la formation</b> | Préparer et conduire une action d'accompagnement<br>Prendre les décisions d'ordre sécuritaire et réglementaire sur des séances de vol<br>Contribuer au développement de l'activité au sein d'un club |
| <b>Stage en situation</b>        | Le stage de formation correspond à la mise en situation  |
| <b>Evaluation</b>                | Continue lors de la formation  |
| <b>Jury</b>                      | Formateurs   |
| <b>Validité</b>                  | Acquis une fois pour toutes  |